**Surveillez le solde réel de votre compte bancaire**

Ce solde réel est calculé à partir du solde affiché par la banque (que vous pouvez consulter à tout moment par internet, par SMS ou encore à votre agence). Pour obtenir le solde réel, vous devez soustraire du solde affiché par votre banque :

* Les chèques que vous avez éventuellement émis et remis en paiement à vos créanciers et qui n’ont pas encore été débités de votre compte bancaire ;
* Les paiements que vous avez réalisés par carte bancaire à débit différé si ces paiements n’ont pas encore été débités par la banque.

Si vous le pouvez, évitez toute nouvelle dépense qui mettrait votre compte en position débitrice.